

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 16 janvier 2018 à la caserne située au 379, rang Michaudville de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette et M. Alain Jobin et M. Michaël Bernier, président.

Est également présente :

Madame Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures quarante-quatre (19h44), Monsieur Michaël Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

18-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 12 décembre 2017;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 12 janvier 2018;
 - 4.2 Autorisation commande de chèque Groupe CCL;
 - 4.3 Autorisation paiement Jean-Pierre Roy heures décembre;
 - 4.4 Taux IPC salaires;
 - 4.5 Rémunération heures instructeur Eugène Poirier; **ABROGÉE**
 - 4.6 Mandat vérification comptable;
5. **ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Contrat entretien PG Solutions 2017;
 - 5.2 Nomination président et vice-président;
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Budget pour survi véhiculaire (1 an, 1 200 \$) installation 700 \$ à 1 000\$
 - 6.2 Sauvetage hors route, budget (environ 35 000\$) subvention (environ 25 000 \$)
 - 6.3 Formation PR nouveaux citoyens budget 2 000 \$ et établissement du fonctionnement des coûts de formation et rémunération des citoyens;
 - 6.4 Recertification PR pompiers (budget 2 000 \$)
 - 6.5 dossier prévention application règlements municipaux (frais cour);
 - 6.6 dossier vente de 2 camions incendie (250 et 650);
 - 6.7 réparation du camion 250, problème électrique;
 - 6.8 demande Multi caserne ville de St-Hyacinthe;
 - 6.9 demande Multi caserne municipalité Ste-Hélène-de-Bagot;
 - 6.10 Devis nouvelle pompe, réunion de travail ou séance extraordinaire avec comité d'administration;
 - 6.11 Dossier Philippe Caplette
 - 6.12 Régler démission Jean-Pierre Roy;
 - 6.13 Engagement Samuel Roy, personnel de soutien;
 - 6.14 Souper Noel pompiers, demande commandite;
 - 6.15 Lettre retour au travail pour pompier (modèle pour approbation);
 - 6.16 Retour sur prévention niveau 3 et 4 versus MRC pour 2017;
 - 6.17 Retour sur prévention niveau 1 et 2 pas terminée en 2017, directives;
 - 6.18 Demande à la MRC enlever les noms des 2 municipalités, ajouter secrétaire-trésorière régie pour les informations concernant les incendies;
 - 6.19 installation lumière bassin caserne 60, responsabilité d'installation
7. **IMMEUBLES :**
8. **INFORMATIONS DIVERSES :**
 - 8.1 Prix Cyrille Delage
 - 8.2 Modification règlement municipaux concernant la sécurité incendie;
 - ~~8.3 Demande du président pour que les 2 municipalités tiennent une séance extraordinaire pour que le directeur puisse effectuer son suivi avec le gouvernement pour les dossiers d'infractions concernant la prévention.~~
9. **VARIA :**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant le point 8.3.

18-01-2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017, tel que déposé.

18-01-3

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 12 JANVIER 2018

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tel que ont été déposés au 12 janvier 2018.

18-01-4

AUTORISATION COMMANDE DE CHÈQUE

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la secrétaire-trésorière à commander des chèques laser pour l'administration de la Régie au Groupe CCL pour un montant de 210.68 \$ plus taxes.

18-01-5

RÉMUNÉRATION HEURES DÉCEMBRE JEAN-PIERRE ROY

Il est proposé par Alain Jobin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer Jean-Pierre Roy pour les 3 heures effectuées lors de la sortie du 27 décembre 2017.

18-01-6

INDEXATION ÉLUS ET PERSONNEL DE LA RÉGIE

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'indexer les salaires selon les termes de la convention des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie, du règlement 2016-02 portant sur le traitement des élus et les conditions de travail de la secrétaire-trésorière. L'IPC étant au taux de 2.1% pour la période de novembre à novembre 2017.

18-01-7

RÉMUNÉRATION HEURES INSTRUCTEUR EUGÈNE POIRIER

ABROGÉ SUR LA PROPOSITION DE MME GINETTE DAVIAU SUITE AUX EXPLICATIONS DU DIRECTEUR.

18-01-8

MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, de mandater la firme FBL pour la vérification comptable de l'année 2017.

18-01-9

CONTRAT ENTRETIEN PG SOLUTIONS 2017

Considérant que la compagnie PG Solution a omis d'envoyer la facture pour le soutien technique de l'année 2017;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la facture au montant de 1145 \$ avant taxes pour le soutien technique 2017.

18-01-10

NOMINATION PRÉSIDENT

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de nommer M. Michaël Bernier pour un nouveau mandat pour l'année 2018 à titre de président. M. Michaël Bernier accepte.

18-01-11

NOMINATION VICE-PRÉSIDENT

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de nommer M. Yves Guérette pour un nouveau mandat pour l'année 2018 à titre de vice-président. M. Yves Guérette accepte.

18-01-12

BUDGET POUR ACHAT ET INSTALLATION DE SURVI VÉHICULAIRE

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu, d'autoriser le directeur du service incendie de la Régie, M. Michel Bastien, à effectuer l'achat et l'installation d'un équipement de survi véhiculaire pour un montant d'environ 1 200 \$ annuellement pour l'équipement et 1 000\$ pour l'installation.

SAUVETAGE HORS ROUTE

POINT REPORTÉ

18-01-13

FORMATION PR – CIVILES

Considérant que les municipalités-membres de la Régie ont offert à leurs citoyens d'être formé premiers répondants et que des modalités et fonctionnement doivent être établis concernant les coûts de formation et sur leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de demander aux municipalités-membres de donner leur accord pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- les coûts de formation selon la dépense;
- le taux horaire de 17 \$/heure plus 20% de charges sociales pour un minimum de 3 heures.

18-01-14

RECERTIFICATION PR

Considérant que le service de sécurité incendie de la Régie a été mandaté pour l'application du service de PR-1;

Considérant que la certification doit être maintenue annuellement ;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité,

D'autoriser la recertification de PR-1 selon l'estimation du directeur au coût de 2 000 \$.

18-01-15

DOSSIER PRÉVENTION APPLICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – FRAIS COUR

Considérant que le personnel de la Régie doit travailler sur les dossiers de prévention et représenter les municipalités-membres lors de cas concernant la cour;

Considérant les frais engendrés pour la Régie selon les différents cas à chacune des municipalités;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, et résolu à l'unanimité, que ce soit la Régie qui assume les frais et que la répartition soit absorbée par les quotes-parts tel que décrit à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de protection incendie et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale.

18-01-16

VENTE DE 2 CAMIONS INCENDIE (250 ET 650)

Considérant le futur achat d'une nouvelle autopompe;

Considérant qu'elle remplacera 2 camions incendie soit le camion 250 et le 650);

Considérant le désir de vendre ces camions lors de la réception du nouveau camion;

Le directeur M. Bastien demande quelle façon, les membres du comité veulent procéder,

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité, de demander à la directrice générale de la municipalité de St-Barnabé-Sud sur proposition de M. Alain Jobin, de voir s'il y a possibilité d'obtenir l'information concernant la meilleure façon de vendre ces 2 camions.

18-01-17

CAMION 250 - RÉPARATION

Considérant le désir de vendre le camion 250;

Considérant que le camion a des problèmes électriques intermittents;

Considérant qu'aucun garage ne veut faire de soumission;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur, M. Michel Bastien à faire réparer le camion à un tarif horaire.

DEMANDE MULTI CASERNE – VILLE DE SAINT-HYACINTHE

POINT REPORTÉ

DEMANDE MULTI CASERNE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

POINT REPORTÉ

DEVIS NOUVELLE POMPE - PRÉSENTATION

Il est convenu de tenir une réunion de travail pour la présentation du devis par M. Eric Steingue pour l'achat de la nouvelle autopompe en date du 8 février 2018.

18-01-18

PHILIPPE CAPLETTE

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, de congédier M. Philippe Caplette sur recommandation du directeur, puisque M. Caplette ne se présente pas tel que décrit dans la convention de travail du personnel de la Régie.

DOSSIER JEAN-PIERRE ROY

UNE DEMANDE DE RENCONTRE AVEC M. ROY SERA EFFECTUÉE LE 22 JANVIER 2018 POUR CLARIFIER LA SITUATION. M. YVON ROY, M. MICHEL BASTIEN, M. MICHAEL BERNIER ET MME NATHALY GOSSELIN SERONT PRÉSENTS.

18-01-19

EMBAUCHE PERSONNEL DE SOUTIEN – SAMUEL ROY

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité;

DE procéder à l'embauche de M. Samuel Roy à titre de personnel de soutien soumis aux termes et conditions stipulés au document intitulé *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie*.

18-01-20

SOUPER DE NOEL POMPIERS – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de commanditer le souper de Noël des pompiers pour la somme de 300 \$.

DÉPÔT D'UN MODÈLE DE LETTRE DE RETOUR AU TRAVAIL POUR APPROBATION PAR LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, DEMANDE DE VALIDATION À L'AVOCATE DE LA RÉGIE PAR LE COMITÉ.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR FONT UN RETOUR SUR LA PRÉVENTION NIVEAU 3 ET 4 ET IMPLIQUANT LA MRC POUR LES PRÉVENTIONS NON EFFECTUÉES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

LE DIRECTEUR INFORME LES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION SUR LE SUIVI DES PRÉVENTIONS 1 ET 2 NON TERMINÉES EN 2017.

LE DIRECTEUR DEMANDE QUE LE NOM DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA RÉGIE SOIT AJOUTÉ À LA LISTE D'ENVOI DE COURRIEL DE LA MRC ET QUE SOIT RÉTIRÉ CELUI DES DIRECTRICES GÉNÉRALES, M. ALAIN JOBIN SE PROPOSE DE FAIRE LE SUIVI AVEC LA MRC.

INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE AU BASSIN DE LA CASERNE 60, UNE SOUMISSION EST DEMANDÉE AU DIRECTEUR.

18-01-21

PRIX CYRILLE DELAGE

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité,

De mandater le directeur du service incendie ainsi que la secrétaire-trésorière à compléter le formulaire pour mettre la Régie en candidature pour le Prix Cyrille Delage.

18-01-22

**RÈGLEMENTS MUNICIPAUX CONCERNANT LA SÉCURITÉ
INCENDIE - MODIFICATIONS**

Considérant que la Régie est mandatée par les municipalités-membres pour appliquer la prévention selon l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de protection incendie et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale;

Considérant que les règlements des municipalités-membres sont antérieurs à la constitution de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et qu'il y a lieu de les faire adapter;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de proposer aux municipalités que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande à leur firme d'avocat d'en faire la modification et que les frais soient partagés avec la municipalité de Saint-Hugues sur leur approbation.

VARIA :

Le directeur demande si le mandat de la Régie s'étant aux feux de forêt, il est entendu que oui.

Le directeur demande de se pencher sur l'adoption d'un règlement de tarification concernant la demande de rapport incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-01-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt et une heures cinquante-cinq (21h55), il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (2e) jour de février 2018.

Michaël Bernier, président

Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière